



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 24/09/2021

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur le Maire fait la présentation de Madame Mireille GUYON qui sera recrutée comme chef de projet pour le programme « Petites villes de demain » et sera renfort sur les gros dossiers de la commune. Le coût estimé pour la commune est de 10 000 € / an, grâce à une aide de 75% financée par l'Etat.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point 23 bis « Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'assainissement. La Conseil municipal accepte la modification à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 21 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

3. Nouvelle proposition d'horaires d'ouvertures de l'agence postale de Tournay

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2021-2 du 11 janvier 2021 demandant la réouverture de l'agence aux horaires normales et la délibération n°2021-55 du 27 juillet 2021 formalisant une demande d'ouverture de l'agence à raison de 30 heures par semaine.

Monsieur le Maire indique avoir reçu les représentants de La Poste. Ils proposent que La Poste soit ouverte tous les jours à raison de 27 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'ouverture de l'agence postale de Tournay tous les jours à raison de 27 heures hebdomadaire et son maintien jusqu'en 2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire 2022/2025

Monsieur indique qu'il avait demandé au Centre de Gestion de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire. Il expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires. Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Centre de Gestion telle que détaillée ci-après :

- Assureur : SIACI Saint Honoré / Allianz.
- Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.
- Risques assurés : tous risques
 - Décès ;
 - Accident et Maladie imputable au service ;
 - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
 - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

Agents CNRACL : 5,45 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : 1,17 % (franchise de 10 jours en maladie ordinaire)

Ces taux sont garantis 2 ans, sans faculté de résiliation par l'assureur.

Ces taux s'appliqueront sur l'assiette suivante :

- Obligatoire : le traitement indiciaire brut (TBI).
- Au choix de la collectivité :
 - la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

le supplément familial de traitement (SFT).

Il est rappelé que l'adhésion au contrat groupe est également liée à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat.

Le Centre de Gestion sera rémunéré sur la base de **0,04 %** de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité ou l'établissement pour la garantie des risques statutaires. Une cotisation calculée à 20 euros sera ramenée à 0 euros.

Une convention de gestion doit donc être signée avec le CDG.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Proposition d'assiette de coupes de bois – Exercice 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2022. Il est précisé que cela générera 30 000 € de recettes pour 9 600 € de dépenses et 18 000 € de recettes pour 6 000 € de dépenses.

Monsieur le Maire propose ainsi d'approuver le programme annuel 2022 de coupes proposées par l'ONF selon le tableau ci-dessous, de ne pas accepter la proposition d'exploitation en bois façonné de l'ONF sur la parcelle n°7 (La commune demande la mise en vente en bloc et sur pied de cette parcelle), de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après, de préciser la destination des coupes de bois pour les coupes inscrites, d'informer le préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF et de préciser les modalités à suivre pour les bois fraisant l'objet d'une délivrance.

Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée	Année prévue d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination
9	AMEL	4,40	Oui	2021	2022	2022	Délivrance en totalité
13	EI	8,52	Oui	2023	2022	2023	
2	AMEC	3,61	Oui	2022	2024	2024	
3*	AMEL	9	Non	/	/	2022	Vente en totalité

*En prévision des travaux d'amélioration dans l'arboretum, la commune demande qu'un martelage soit fait et enlève les gros chênes rouges autour des taches de plantation

Madame Marie MAURY indique un créneau favorable à la vente de chênes en ce moment. Elle propose de contacter des sociétés privées pour leur vendre le bois car plus avantageux que l'ONF.

Monsieur Francis ARTIGUE ainsi que Mesdames Dominique BARIS et Marie MAURY sont chargés d'être vigilants quant aux coupes de bois des lots 9 et 13 et sur un plan général sur l'ensemble des coupes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Réalisation d'un audit énergétique par le SDE65

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude de travaux pour la rénovation et l'agrandissement est proposée sur le bâtiment de la gendarmerie. Il est notamment nécessaire de changer les menuiseries. Des subventions sont possibles si on apporte la preuve d'un gain énergétique. Monsieur le Maire précise que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'audits énergétiques. Ces études permettront à la commune d'orienter ses choix en matière de rénovation énergétique de son patrimoine.

Le coût d'un audit énergétique est de 3 000 €HT en moyenne. Monsieur le Maire souhaite réaliser un audit énergétique sur les bâtiments suivants :

- La gendarmerie,
- L'ancienne gendarmerie (Actuellement : locaux du Secours Populaire et logements communaux).

Le coût de l'ensemble de l'opération est de 3 000 € HT x 2 bâtiments soit 6 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de retenir le principe de solliciter le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour réaliser ces audits énergétiques, de confier au SDE65 la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques (Ces études seront suivies par un comité technique auquel participeront la Commune, la Communauté de Communes et le service de Conseil en Efficacité Energétique du SDE65), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention initiale et l'avenant récapitulatif qui lui seront transmis ultérieurement, d'inscrire la dépense prévue en section d'investissement sur le budget de la collectivité et de donner mandat à Monsieur Le Maire de procéder aux écritures comptables en fin d'opération, conformément à l'avenant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Consultation du Conseil municipal pour la cartographie des cours d'eaux

Monsieur le Maire indique que la préfecture est chargée de classer les cours d'eau. Monsieur le Maire demande des élus volontaires pour voir si ce sont vraiment des cours d'eau et vérifier leur début.

Messieurs Jérôme ARTIGUE et Roger SETAU sont chargés d'aller vérifier et de faire un petit compte-rendu au prochain Conseil municipal.

8. Alignement d'une propriété rue de la côte avec la voirie communale

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été sollicité par les riverains de la rue de la côte concernant la haie de chez Monsieur Joel MEUNIER. Il précise qu'un candélabre est encastré dans cette très haute haie et que la hauteur de la haie provoque du gel sur la route l'hiver. Monsieur le Maire indique qu'il a été reçu, à sa demande, par Monsieur MEUNIER. La loi indique que la haie doit être seulement à 2m de hauteur. Malgré les travaux engagés pour la taille, elle demeure démesurément haute. Monsieur le Maire propose de faire intervenir un géomètre pour procéder à un alignement, aux frais de la mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Roger SETAU.

9. Demande de création d'un funérarium à Tournay

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil du projet de Monsieur Franck SARRAMEA de création d'un funérarium sur le terrain à côté de la caserne des pompiers, avenue de Tarbes. Monsieur le Maire souhaite l'avis du Conseil municipal.

L'avis du Conseil municipal est controversé : à l'entrée du village ce n'est pas très accueillant et un funérarium existe déjà sur la commune.

Monsieur Florian PARENT évoque la dangerosité de l'axe routier et du retournement.

La décision est reportée et l'auteur du projet sera invité à représenter un projet avec davantage de précisions.

10. Renforcement de dipôles chemin du Cagnoulet

Monsieur le Maire indique qu'il y a une baisse de tension par rapport aux besoins énergétiques d'un foyer chemin du Cagnoulet.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.
Le montant HT de la dépense est évalué à 34 800,00 €
Fondis libres : 3 480,00 €
Participation SDE : 31 320,00 €
TOTAL : 34 800,00 €

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, de s'engager à garantir la somme de 3 480,00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune et de préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Droit de préemption d'une parcelle

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles E n°59 et 60, situées rue Marcel Rey. Il précise qu'il a délégué au Conseil pour traiter ces demandes mais compte tenu du faible prix, il a souhaité en faire par pour ne pas passer à côté de cette opportunité.

Le Conseil municipal refuse la préemption à l'unanimité.

12. Modification du règlement intérieur de l'opération façade

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-41 du 21 juin 2021. Il informe le Conseil de la nécessité de modifier le règlement intérieur de l'opération façade afin d'autoriser les SCI à pouvoir déposer une demande de subvention à « l'opération façade ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Règlement intérieur des logements communaux

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du projet de règlement intérieur des logements communaux. Ce document a été rédigé par la commission sociale avec pour méthodologie : distribution à tous les logements, réunion avec les locataires et signature de tous les locataires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Réglementation sur les déjections canines

Monsieur le Maire indique qu'il prendra un arrêté municipal pour interdire les déjections canines et le jet de mégots sur la voie publique. Il rappelle en effet qu'à défaut de prescriptions particulières dans le règlement sanitaire départemental, le Maire peut instituer une réglementation relative aux déjections canines et ce, en vertu

de l'article L. 2212-2 du CGCT, en prévoyant expressément une sanction. Dans ce cas, et conformément aux dispositions de l'article R. 610-5 et R. 632-1 du code pénal, les maires peuvent prévoir une contravention de la première classe, c'est-à-dire une amende pouvant aller jusqu'à 38 euros.

Pourront verbaliser le Maire, les adjoints, les forces de l'ordre. Le montant de la contravention est fixé à 38 euros.

15. Convention d'occupation des locaux de la mairie par la CCCVA

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros s'est engagée dans la réhabilitation du bâtiment de son siège social afin d'y aménager un Espace France Services. Les travaux démarreront en décembre 2021 pour une durée de 6 mois. Le siège de la Communauté de Communes sera transféré dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Tournay, après une période de travaux, programmés de mars à octobre 2022.

La communauté de communes souhaite, pendant la période des travaux, installer les bureaux dans les locaux de la mairie.

Monsieur le Maire propose donc d'autoriser la mise à disposition gratuite de locaux dans la mairie (1^{ère} étage pour environ 100 m²) à la communauté de communes à partir du 1^{er} novembre 2021 pour une durée d'un an.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Avis du conseil municipal sur la compétence scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal 3 scénarios concernant le transfert la compétence scolaire à la communauté de communes. A son avis, aucun n'est satisfaisant en l'état actuel du régime fiscal de la CCCVA. Afin d'harmoniser au mieux la compétence scolaire sur le plan financier, il est suggéré que la communauté passe en fiscalité professionnelle unique.

Un débat a eu lieu et en l'état, le Conseil municipal était partagé entre s'abstenir ou voter contre cette proposition et souhaite plus d'informations à ce sujet.

17. Travaux d'embellissement de la commune

Monsieur Roger SETAU propose aux membres du Conseil de se déplacer à la fin du Conseil municipal au monument aux morts pour montrer une idée sur son embellissement du monument : pot de fleurs, arbustes. Une réflexion s'impose.

18. Travaux de la commission écologie

Madame Marie MAURY a présenté un compte-rendu sur les travaux de la commission (arboretum...). Il est proposé de participer à la manifestation « replanter un arbre » le 28 novembre. Les tournayais pourraient récupérer des jeunes pousses

d'essence locale pour les replanter dans leurs jardins. Afin de nettoyer l'arboretum pour le développement des essences rares et d'éviter la destruction de ces pousses. et de donner un arbre pour les habitants que le désirent.

Le Conseil municipal approuve la manifestation.

19. Inscription de nouveaux noms sur le monument aux morts

Monsieur le Maire indique que cette affaire a été suivie par Madame Dominique BARIS qui indique qu'il manque 6 noms de soldats sur le monument. Il y a eu une rencontre avec un historien pour cette recherche. Une implantation des noms générera un cout. Monsieur le Maire propose l'inscription de ces nouveaux noms sur le monument.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

20. Modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint territorial d'animation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-56 du 27 juillet 2021 modifiant la durée hebdomadaire de service d'un adjoint territorial d'animation de 35 à 30 heures. Toutefois, il apparait que les 35 heures sont nécessaires pour que l'agent puisse mener à bien ses missions.

Il propose ainsi la suppression, à compter du 1er novembre 2021, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint territorial d'animation et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

21. Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 du budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir des crédits au compte 658 pour payer une dépense obligatoire. Monsieur le Maire propose de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 du budget assainissement :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	F	65	658	X	Charges diverses de gestion courante	1 000,00 €
TOTAL						1 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	F	011	61528	X	Entretien et réparations - Autres	-1 000,00 €
TOTAL						-1 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Tarifs périscolaires

Monsieur le Maire reporte ce point au prochain Conseil municipal.

23. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire indique qu'il convient de changer les panneaux d'entrée d'agglomération et propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police au Département des Hautes-Pyrénées pour un montant de 849,30 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

24. Demande de subvention au Département pour la création du pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération de création du Pôle de Santé de l'Arros est estimé à 1 206 414,44 € HT. Afin de pouvoir finaliser ce projet, Monsieur le Maire indique qu'un financement du Département des Hautes-Pyrénées est indispensable. Pour cela, il propose de candidater à l'appel à projets territorial et de solliciter un financement à hauteur de 150 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Lancement de la consultation pour les travaux d'assainissement

Monsieur le Maire indique que le montant estimatif des travaux est passé de 300 000 € HT à 500 000 € HT. La maîtrise d'œuvre propose un avenant au marché initial de 9 000 € HT pour prendre en compte ce nouveau montant de travaux, en

maintenant le même niveau de rémunération de 3%. Monsieur le Maire propose d'autoriser la signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 000 € HT soit 15 000 € HT et de lancer la consultation des entreprises pour le marché public de travaux de reconstruction des réseaux d'assainissement, des réseaux secs et des réseaux d'eau potable, travaux de voirie - Programme 2021 - Rue des Coteaux de l'Arrêt, rue Lestrade et Rue de l'Arros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de reprise d'ordinateurs des écoles et du collège par la commune au conseil départemental par Monsieur Laurent HAEST
- Décorations de Noël par le centre de loisirs proposées par Madame Monique CHAUSSERIE
- Monsieur le Maire indique avoir signé l'acte de vente pour l'achat de la maison CAPDEVIELLE
 - Festival de théâtre 3 jours sur la place
 - Journée citoyenne le 17 octobre 2021
 - Festival de musique le 16 octobre 2021
 - Représentation théâtrale le 28/09/2021
- Dominique ARNE présente l'expérimentation en cours dans les forêts de Tournay, Moulédous, Clarac, Peyraube, Sinzos, Bernadets, sur la recherche du chat forestier. Une réunion d'information a eu lieu le 20 septembre à Tournay en présence des maires concernés et des sociétés de chasse. Ce projet est suivi par Maxime BELLAUD de l'Observatoire des forêts de Toulouse et de Monsieur DUPLANTIER biologiste des petits mammifères, en accord avec l'ONF. Des caméras ont été posées pour une surveillance. Une restitution des résultats sera faite en fin d'expérimentation.

La séance est levée à 00h30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE